



Locataires ne payant plus suite à un congé

Par **starhunter**, le **24/10/2014** à **21:22**

Bonjour.

J'ai hérité en Juin de deux appartements dans un même immeuble. J'ai toujours souhaité vendre ces 2 appartements.

Depuis Aout les 2 locataires ne paient plus, une injonction à payer leur a été envoyée début Octobre, depuis aucun loyer n'a été perçu. Par ailleurs, leurs baux se terminant fin Mars, je leur ai également donné congé via huissier à la mi- Octobre.

Les questions sont : dans ce contexte, comment faire pour percevoir les loyers qu'ils me doivent déjà ainsi que ceux qu'ils me devront jusqu'en Mars ? Quelle serait là meilleure démarche juridique ? Me seront-ils redevables de ces loyers y compris après leurs départs ?

En remerciant d'avance les personnes qui prendront le temps de lire ceci.
Bien cordialement.

Par **HOODIA**, le **25/10/2014** à **07:41**

Bonjour .

Le Cdt de payer était le premier acte à faire ,donc maintenant il est urgent de prendre date pour le tribunal .

Comment faire pour percevoir les loyers ? : avec le jugement et l'huissier ,et cela peut demander beaucoup de temps et quelquefois cela est impossible.....